

Critères de la doctrine photovoltaïque 04 - Jabron Lure Vançon Durance

Zones à exclure (noir)

Agriculture

- Registre Parcellaire Graphique
- terre mécanisable déclarée
- AOP Pierrevet

Forêt

- Forêt de protection

Environnement

- Corridor écologique du SRCE (trame bleue)
- Corridor écologique du SRCE (trame verte)
- Espace naturel sensible
- Arrêté de protection de biotope
- Coeur du parc du Mercantour
- Zone humide D4

Réerves

- Réserve naturelle nationale géologique
- Réserve naturelle régionale
- Réserve biologique domaniale
- Réserve naturelle de biosphère
- Aire centrale

Natura 2000

- habitat prioritaire

Paysage & patrimoine

- Site classé

Risques

- Atlas des zones inondables
- lit mineur
- lit moyen
- Multi-aléas
- fort

Zone potentiellement à exclure (gris)

Agriculture

- Registre Parcellaire Graphique
- Prairie permanente
- Périmètre des ASA - BD hydra

Pente

- < 10%

Forêt

- Boisement rivulaire

Paysage & patrimoine

- Site inscrit
- Périmètre de monuments historiques
- Site patrimonial remarquable

Risques Naturels

- Plan de Prévention des Risques Naturels
- zone rouge

- Plan Submersible Durance (PSS) - 1961
- zone Rouge

Pente

- > ou = 40%

Zones blanches

- Présence de contraintes à vérifier

Parc photovoltaïque
■ Mis en service

RTE

- Poste électrique
- Réseau électrique aérien
- Réseau électrique souterrain

Intercommunalité

Commune



Attention : certaines contraintes identifiées dans la doctrine PV ne sont pas cartographiables (ou diffusables). C'est notamment le cas des critères paysagers, des risques naturels forts dans certains territoires, des terrains concernés par des mesures compensatoires environnementales, des forêts anciennes ou de production.